



RÈGLEMENT FINANCIER

TARIFS 2025/2026

SOMMAIRE



1 - Cotisations	p. 3
2 - Droits d'engagement	p. 3-4
3 - Part sur recette	p. 4
4 - Arbitres	p. 5
5 - Statut de l'Arbitrage	p. 6
6 - Obligations en matière d'équipes de jeunes	p. 6
7 - Droits et frais de dossier	p. 6
8 - Amendes Sportives	p. 6-7
9 - Amendes Disciplinaires	p. 7
10 - Frais de déplacements	p. 8
11 - Divers	p. 8
Informations	p. 9
Relevé compte club	p. 9
Frais arbitrage	p. 10

TARIFS 2025/2026



1 - COTISATIONS

FONCTIONNEMENT :

Par licence :

Acompte de 2,00 € par licence au 31/10 de l'année civile N

Solde avec la situation des licences au 30/04 de N+1 moins l'acompte du 31/10.

2,50 €

Par équipe (seniors, jeunes, féminines) engagée en Nationale et/ou Régionale :

38,00 €

Participation Investissement travaux de réhabilitation (par licence) :

0,67 €

(remplace la "participation investissement par club de 2007") - situation au 30/04 de la saison en cours

Participation à la création du poste de CTA (par licence) :

0,50 €

Situation au 30/04 de la saison en cours

DIVERS :

Licence membre Indépendant (Cot. District 36 € + licence LFNA 30,10 € moins 16,10 € pris en charge par le District)

50,00 €

Licence "Ayant droit" (licence LFNA 30,10 € moins 16,10 € pris en charge par le District)

14,00 €

Licence membre Arbitre Honoraire (licence LFNA 30,10 € moins 16,10 € pris en charge par le District)

14,00 €

Licence membre Observateur/Accompagnateur (non licencié dans un club)

50,00 €

Licence membre Observateur/Accompagnateur (licencié dans un club)

14,00 €

Licence Arbitre "Indépendant" (Cot. District 36 € + licence LFNA 30,10 €)

71,10 €

2 - DROITS D'ENGAGEMENT

CHAMPIONNATS (y compris le Trophée des Champions)

Départemental 1

174,00 €

Départemental 2

158,00 €

Départemental 3

138,00 €

Départemental 4

124,00 €

Départemental 5

106,00 €

Féminines à 11

39,00 €

Féminines à 8 (géré par le District 79)

35,00 €

Féminines U11-U13

22,00 €

Féminines U15 à 11

22,00 €

Féminines U14-U17 (gérée par le District 79) à 8

25,50 €

Féminines U16-U18 (gérée par le District 79) à 11

25,50 €

Futsal

38,00 €

Futsal jeunes (par club et par catégorie)

5,00 €

Foot Loisirs (à 11 et à 8)

38,00 €

U17/U18 (à 11 et à 8)

41,00 €

U15 (à 11 et à 8)

37,00 €

U13

30,00 €

U11

22,00 €

U8-U9 (par club)

10,00 €

U6-U7 (par club)

10,00 €

U6-U8F (par club)

10,00 €

U8-U10F (par club)

10,00 €

TARIFS 2025/2026



COUPES et CHALLENGES

Coupe Louis David	62,00 €
Coupe Jolliet Rousseau	GRATUIT
Challenge des Réserves	46,00 €
Challenge Marcel Renaudie	GRATUIT
Coupe Tassin	62,00 €
Coupe du Poitou Féminine à 11	34,00 €
Coupe du Poitou Féminine à 8 (gérée par le District 79)	35,00 €
Challenge U17/U18 + consolante	GRATUIT
Challenge U15 + consolante	GRATUIT
Coupe Festival Foot U13	GRATUIT
Challenge Maurice Dansac U13	GRATUIT
Coupe Futsal	GRATUIT

3 - PART SUR RECETTE (Forfaits par rencontre)

COUPE LOUIS DAVID

1er et 2ème tours	13,00 €
du 3ème au 16ème de finale	20,00 €
1/8 finale	34,00 €
1/4 et 1/2 finales	44,00 €
Finale (règlement financier particulier - géré par le District)	

COUPE JOLLIET ROUSSEAU

1er et 2ème tours	13,00 €
du 3ème au 16ème de finale	19,00 €
1/8 finale	27,00 €
1/4 et 1/2 finales	36,00 €
Finale (règlement financier particulier - géré par le District)	

Par décision de l'A.G. du 07/06/1997, un forfait sur recettes par match effectivement joué (sauf pour les Finales) a été établi en Coupe Louis David et en Coupe Jolliet-Rousseau, forfait dont le montant est fixé, chaque saison, par le Comité de Direction. Ce forfait tient compte de la compétition et de son évolution.
Ce forfait est débité sur le compte du club recevant (ou organisateur).

Pour la Coupe Tassin et le Challenge Marcel Renaudie, les frais d'arbitrage sont à la charge du club recevant jusqu'à la finale.
A partir des quarts de finale (pour la Coupe Louis David, la Coupe Jolliet-Rousseau et le Challenge des Réserves), une moyenne des frais d'arbitrage sera établie entre les différents matchs et sera répartie de façon équitable entre les équipes à domicile.

4 - ARBITRES

INDEMNITE KILOMETRIQUE (barème LFNA) - trajet le plus court

Indemnité kilométrique (par km aller/retour)

0,446 €

Minimum à percevoir (40 km aller/retour)

17,84 €

INDEMNITE DE MATCH

Championnat SENIORS D1 - Centre

35,00 €

Championnat SENIORS D1 - Assistant

32,00 €

Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 - Centre

32,00 €

Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 - Assistant

27,00 €

Championnats et coupes à 11 FEMININES - Centre

32,00 €

Championnats et coupes à 11 FEMININES - Assistants

27,00 €

Championnats et Coupes FUTSAL (forfait : indemnités kilométrique + match)

40,00 €

Championnats et coupes U13 - U15 - U17 - Centre

25,00 €

Championnats et coupes U13 - U15 - U17 - Assistants

21,00 €

Coupes et Challenges (sauf C. Tassin) - Centre

32,00 €

Coupes et Challenges (sauf C. Tassin) - Assistants

27,00 €

Coupe Tassin - Centre

37,00 €

Coupe Tassin - Assistants

32,00 €

Finales Coupes et Challenges U13 + évènements (forfait journée)

25,00 €

Matches amicaux (si demande sur le formulaire dédié) :

Centre R2, R3, D1

33,00 €

Centre D2 à D5 + Féminines

30,00 €

Centre Jeunes

24,00 €

Assistant R2, R3, D1

30,00 €

Assistant D2 à D5 + Féminines

26,00 €

Assistant Jeunes

20,00 €

Date de règlement des arbitres : entre le 10 et le 15 du mois suivant la rencontre

TARIFS 2025/2026



5 - STATUT DE L'ARBITRAGE

1^{ère} Année d'infraction	
D1	120,00 €
D2 - D3 - D4 - D5	52,00 €
2^{ème} Année d'infraction : Amende DOUBLEE	x 2
3^{ème} Année d'infraction : Amende TRIPLEE	x 3
4^{ème} Année d'infraction : Amende QUADRUPLEE	x 4

Obligations et sanctions : se reporter au Statut de l'Arbitrage

6 - OBLIGATIONS EN MATIERE D'EQUIPES DE JEUNES

1^{ère} année d'infraction : dérogation	Néant
2^{ème} année d'infraction : amende - coût d'<u>un</u> CFI correspondant à l'obligation	
D1 (CFI U14/U19)	90,00 €
D2-D3 (CFI U10/U13 ou U6/U9)	60,00 €
3^{ème} année d'infraction : amende - coût <u>double</u> d'un CFI correspondant à l'obligation	
D1 (CFI U14/U19)	180,00 €
D2-D3 (CFI U10/U13 ou U6/U9)	120,00 €

7 - DROITS ET FRAIS DE DOSSIER

Réserve - Réclamation - Evocation - toutes divisions	45,00 €
Appel devant la Commission d'Appel de la Ligue :	
- autre que faits disciplinaires	116,00 €
- faits de discipline (frais de dossier)	116,00 €
Appel devant la Commission d'Appel du District :	
- autre que faits disciplinaires	116,00 €
- faits de discipline (frais de dossier)	116,00 €
Frais de gestion d'un <u>recommandé</u> concernant les relevés Compte Clubs/frais d'arbitrage	35,00 €
Frais de gestion d'un <u>rejet de prélèvement</u> concernant les relevés Compte Clubs/frais d'arbitrage	35,00 €

8 - AMENDES SPORTIVES

Instruction d'un dossier	36,00 €
Non envoi de rapport demandé (par rapport, dans la limite de 108€)	36,00 €
Absence non excusée à une convocation d'une commission (par personne)	33,00 €
Forfaits Championnat	
D1 - D2 - D3 - D4	45,00 €
D5	35,00 €
Féminine à 11	35,00 €
U17/U18 - U15 - U13 - U11 - U11/U13 FEM8	13,00 €

- Le montant de l'amende pour forfait général équivaudra au montant de l'amende pour trois forfaits simples,

- Pour les jeunes, il s'appliquera de la même façon dans chacune des phases soit 6 forfaits.

- Le montant de l'amende pour forfait général sera diminué, le cas échéant, des sommes déjà versées au titre de forfaits simples.

- Le montant de l'amende pour forfait d'une équipe constituée en entente est à supporter par les clubs constituant l'entente, mais il sera porté au débit du compte club du 1^{er} nommé.

TARIFS 2025/2026



8 - AMENDES SPORTIVES (suite)

Forfait Coupes et Challenges

Seniors (L. David, Jolliet Rousseau, Renaudie, Réserves, Tassin) + Coupe du Poitou à 11
Challenges U17/U18 - U15 - U13

35,00 €
13,00 €

Forfait Futsal Jeunes

Si annulation avant la publication du planning (10 jours)
Si forfait en prévenant le District
Si forfait sans prévenir

Néant
5,00 €
13,00 €

Licences

Non-inscription de la licence (feuille de match papier + plateau) / par licence
Totalité des licences en Seniors
Totalité des licences en Jeunes
Participation d'un joueur non licencié (toutes catégories)
Licence manquante Foot Loisirs (obligation d'avoir 9 licenciés si section, 11 licenciés si club)

9,00 €
28,00 €
20,00 €
60,00 €
5,00 €

Feuille de match "informatisée" ou "papier" - transmission tardive :

Seniors (renouvellement de l'amende chaque semaine jusqu'à réception)
Jeunes (renouvellement de l'amende chaque semaine jusqu'à réception)

28,00 €
15,00 €

Utilisation de la Feuille de match informatisée : (votée à l'AG du 9/6/17)

1er manquement : avertissement
2ème manquement : nouvelle formation obligatoire + amende
3ème manquement : amende
A compter du 4ème manquement : les amendes seront doublées

44,00 €
86,00 €
x2

Absence aux Assemblées Générales

Clubs Nationaux
Clubs Régionaux
D1 - D2 - D3
D4 - D5
Jeunes

115,00 €
73,00 €
62,00 €
51,00 €
30,00 €

Les Clubs libres évoluant dans les catégories énumérées ci-dessus non présents à plusieurs AG du District consécutives, verront l'amende multipliée par le nombre de fois absent.

Football Diversifié (Futsal, Foot Loisirs)

29,00 €

Foot Loisirs - obligations licences (par licence manquante)

6,00 €

9 - AMENDES DISCIPLINAIRES

Instruction d'un dossier

36,00 €

Non envoi de rapport (par rapport, dans la limite de 108€)

36,00 €

Absence non excusée à une convocation d'une commission (par personne)

33,00 €

Le tarif des amendes ci-dessous correspondent à des sanctions disciplinaires qui concernent des faits de jeu mineurs qui ne mettent pas en cause l'intégrité physique ou morale des joueurs, éducateurs, dirigeants, officiels et spectateurs.

1er Avertissement

16,50 €

2ème Avertissement

19,50 €

3ème Avertissement ou récidive dans le délai

33,00 €

Faits disciplinaires (validés par le Comité de Direction du 9/9/19 - PV n° 1)

Suspension de 1 à 4 matchs

44,00 €

Suspension de 5 à 9 matchs

57,00 €

Suspension de 10 à 15 matchs OU de 3 à 6 mois

100,00 €

Suspension de + de 15 matchs OU > à 6 mois

180,00 €

TARIFS 2025/2026



10 - FRAIS DE DEPLACEMENTS

Membres élus et cooptés par km A/R - (Forfait de 5,58 € si ≤ 18 km A/R) - à partir du 01/08/2021	0,400 €
Salariés par km A/R	0,446 €
Délégué accompagnateur (échanges arbitres) - (Forfait de 5,58 € si ≤ 18 km A/R)	0,400 €
Observateurs Arbitres Seniors - Jeunes - AA1 : Forfait	30,00 €
sauf en cas de match non joué par km A/R (intempérie/forfait) - (Forfait de 5,58 € si ≤ 18 km A/R)	0,40 €
Accompagnateurs nouveaux arbitres (9 déplacements/an/arbitre) - Forfait	30,00 €
sauf en cas de match non joué par km A/R (intempérie/forfait) - (Forfait de 5,58 € si ≤ 18 km A/R)	0,40 €
Tarif kilométrique (calcul caisse compensation des frais de déplacement des clubs) :	
Equipe à 11 (par km aller)	1,00 €
Equipe à 8 (par km aller)	0,80 €

11 - DIVERS

Autorisation de tournois et matchs amicaux	GRATUIT
Ecusson arbitre (tarif 2018/2019 : 1,80 €)	prix coûtant
Accès Evalbox (sur le compte du club)	5,00 €
Frais d'un repas pour un stage sur une journée	prix coûtant
Frais de collation pour un stage	5,00 €
Frais de goûter (foot animation, détections...) *dans la limite de 0,70€ par goûter	prix coûtant*

Informations

Seront portés automatiquement au débit des clubs concernés :

- ❖ Les amendes «sportives» pour: frais de dossier, forfaits, feuilles de matches et feuilles de recettes en retard, licences manquantes, infraction au statut de l'arbitrage, modifications au calendrier, absence aux A.G., l'engagement des arbitres
- ❖ Le montant de la caisse de compensation;
- ❖ Le montant du forfait sur recettes de coupe.
- ❖ Les droits de confirmation de réserves, les droits de réclamation, d'évocation et les droits d'appel ou frais de dossier

Les réserves et réclamations peuvent également être confirmées par l'envoi dans les 48 heures (24 heures pour les coupes et challenges) soit:

- d'un courrier électronique avec la messagerie Zimbra.
- d'une simple télécopie avec en-tête du club obligatoire.

Le compte du club réclamant est automatiquement débité du montant du droit de confirmation.

Relevés de compte club

uniquement par prélèvement automatique

- 1^{ère} situation au 15/09/25 paiement le 30/09/2025
(Dont les engagements des équipes jeunes et seniors 25/26)
- 2^{ème} situation au 30/11/25, paiement le 31/12/2025
(Dont régularisation des engagements des équipes 25/26).
- 3^{ème} situation au 28/02/26, paiement le 31/03/2026
- 4^{ème} situation au 30/06/26, paiement le 31/07/2026

A tout moment, les clubs peuvent consulter leur « relevé de compte clubs » en allant sur :
FOOTCLUBS - Menu - Organisation - Etat du compte

Prélèvement automatique des frais d'arbitrage

Départemental 1 à la Départemental 4

Le prélèvement automatique est obligatoire pour le paiement des frais d'arbitrage des matchs de championnat de D1 - D2 - D3 - D4 avec 10 Prélèvements mensuels :

- Les 9 premiers de septembre 2025 à mai 2026 d'un montant identique (calculé sur la base des frais d'arbitrage de la saison N-1) soit :
 - ☞ Départemental 1 : **265 €**
 - ☞ Départemental 2 : **85 €**
 - ☞ Départemental 3 : **75 €**
 - ☞ Départemental 4* : **70 €**
- Le dixième en juin 2025 pour régularisation.
- Le montant sera débité le 10 du mois

* Lorsque nous serons en mesure de couvrir la totalité des matchs à ce niveau, auparavant ce sera sur la base des frais réels.

La répartition des frais d'arbitrage se fait de façon égalitaire entre toutes les équipes d'une même division (principe de la caisse de péréquation) à partir du moment où le District gère cette charge.

Féminines à 11 Départemental 1

Le prélèvement automatique est obligatoire pour le paiement des frais d'arbitrage des matchs de championnat Féminins à 11 avec 9 Prélèvements :

- Les 8 premiers d'Octobre 2025 à Mai 2026 d'un montant identique soit **60 €** par mois (calculé sur la base des frais d'arbitrage de la saison N-1)
- Le neuvième en juin 2026 pour régularisation.
- Le montant sera débité le 10 du mois

La répartition des frais d'arbitrage se fait de façon égalitaire entre toutes les équipes d'une même division (principe de la caisse de péréquation) à partir du moment où le District gère cette charge.

Autres compétitions Masculines et Féminines gérées par le District 86

SENIORS : D5 - FOOT à 8 - FEMININES à 11 D2/D3 - COUPES ET CHALLENGES

JEUNES : CHAMPIONNAT ET COUPES

FOOT DIVERSIFIE : FUTSAL / FOOT LOISIRS

Le montant des **frais d'arbitrage** sur la base des frais réels sera compris dans les relevés compte cub.